

dossier de presse

Passeport Bénévole

France Bénévolat présente l'outil de valorisation
des expériences bénévoles



avec le soutien de :





Sommaire

I. Le Passeport Bénévole : la création d'un beau projet	3
- Qu'est-ce que le Passeport Bénévole ?	3
- Sa création, les modalités de son lancement et de sa diffusion	4
- France Bénévolat, association initiatrice du projet.....	5
- FAQ sur le Passeport Bénévole	7
II. Le Passeport Bénévole : une initiative concrète	9
- L'expérience bénévole peut enfin être reconnue	9
- Informations et formation sur le Passeport Bénévole.....	11
- le Passeport Bénévole en chiffres.....	12
- Profils de bénévoles	15
III. Le Passeport Bénévole dans les associations	18
- Les associations utilisatrices : la Croix Rouge, le Secours Catholique et l'Association des Paralyés de France, Mode et Handicap	18
IV. Le Passeport Bénévole les Pouvoirs publics et le monde de l'emploi	20
- Les soutiens publics : la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et la Caisse des Dépôts et Consignations.....	20
- Les partenaires publics : Le Passeport Bénévole est intégré aux dispositifs d'accompagnement de la VAE de et de l'AFPA	21
- La position de France Bénévolat sur bénévolat et la recherche d'emploi	23
V. Le Passeport Bénévole et les collectivités territoriales	25
- Valorisation de la solidarité	25
- Dynamisation de la vie associative.....	26
- La position de France Bénévolat sur le bénévolat dans les collectivités territoriales	26



I. Le Passeport Bénévole : la création d'un beau projet

1 Qu'est-ce que le Passeport Bénévole ?

Le Passeport Bénévole est un livret personnel,

qui permet à chaque bénévole de consigner les missions qu'il a réalisées, quels que soient l'association ou la structure publique, son domaine d'activité et la mission réalisée. Il s'adresse à tous ceux qui ont fait ou font du bénévolat.

Le livret contient des fiches et un mode d'emploi.

La première fiche est le profil du bénévole.

Les fiches contenues dans ce livret permettent à la fois de synthétiser et de rassembler les missions réalisées. Pour chaque mission sont détaillés : le contexte de la réalisation de la mission, les activités et les réalisations concrètes, l'autonomie développée, les responsabilités exercées, les outils professionnels utilisés, en bref : l'expérience acquise de chaque mission.

Les fiches du Passeport Bénévole sont validées par l'association,

à chacune des missions correspond une attestation, délivrée par l'association bénéficiaire du travail du bénévole. Le bénévole doit prendre contact avec l'association pour qui il a effectué une mission bénévole et lui faire remplir l'attestation.

Le Passeport Bénévole est une passerelle entre le bénévolat associatif et la vie professionnelle.

Il permet à tout bénévole de faire fructifier son engagement bénévole dans son parcours professionnel, que ce soit pour se renforcer dans son profil et sur ses compétences, ou pour évoluer. Ce livret peut être utilisé dans le cadre d'un entretien d'embauche, ou de manière plus formelle, dans les dispositifs de Validation des Acquis de l'Expérience.

Il assure la transition d'un bénévolat amateur à un bénévolat qualifiant.

Où se procurer le Passeport Bénévole et à quel prix ?

Le Passeport Bénévole est disponible pour 1,50 €, soit dans les centres France Bénévolat, soit par courrier auprès du siège de France Bénévolat.



2 Sa création, les modalités de son lancement et de sa diffusion

La création et le lancement du Passeport Bénévole ont mobilisé une équipe élargie de bénévoles et de permanents des associations. De très nombreuses parties prenantes se sont impliquées pour la réussite de ce projet.

Idée initiale et conception de la structure du Passeport Bénévole

Partant du double constat largement partagé dans le réseau France Bénévolat que :

- l'expérience bénévole est souvent perçue comme un loisir, et les bénévoles n'ont pas conscience des compétences qu'ils peuvent y exprimer ou y développer ;
- les bénévoles sont souvent insuffisamment gérés par les associations, ce qui entraîne un manque de reconnaissance voire une démotivation –d'où un arrêt de l'action bénévole

France Bénévolat a donc entamé sur ces bases un travail collectif, auquel ont été associés la FONDA (espace d'analyse et de réflexion du monde associatif) et l'AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes), toutes deux impliquées dans le développement de la VAE.

France Bénévolat a bénéficié de la capitalisation d'expériences déjà entreprises :

- en France au niveau local ou au niveau de secteurs associatifs ou d'associations seules : CNOSF, DVA Bretagne et Eclaireuses et Eclaireurs de France
- dans d'autres pays, en particulier la Suisse

Sous la direction de Dominique Thierry, Vice-président de France Bénévolat, le groupe d'étude a conçu le Passeport Bénévole. Le lancement du Passeport Bénévole a été rendu possible grâce à la Direction de la Vie Associative ⁽¹⁾ qui soutient France Bénévolat dans ses missions au service des bénévoles et des associations, et à la Caisse des Dépôts et Consignations ⁽²⁾, qui a soutenu le projet dans le cadre de son rôle dans la mise en œuvre du Plan de Cohésion Sociale.

Un large réseau de diffusion

Le réseau France Bénévolat c'est 900 bénévoles dans 280 points d'accueil dont 77 centres départementaux qui distribuent le Passeport partout en France.

Les centres du réseau France Bénévolat ont reçu une formation sur le fonctionnement du Passeport Bénévole, les objectifs du livret, les profils de bénévoles auxquels il s'adresse de manière privilégiée etc.

⁽¹⁾ voir également page 25

⁽²⁾ voir également page 25



3 France Bénévolat, association initiatrice du projet

Le Passeport Bénévole, fruit de l'expérience unique de France Bénévolat

France Bénévolat est une association dont la vocation est :

- de promouvoir le bénévolat associatif
- de mettre en relation bénévoles potentiels et associations
- de conseiller les associations dans la gestion de leurs ressources humaines bénévoles

Née en 2003, elle est l'aboutissement de la fusion de deux associations de promotion du bénévolat :

- Le Centre National du Volontariat, fort d'un réseau de centres d'accueil des bénévoles et des associations en régions ;
- Planète Solidarité, association animatrice d'un site Internet de diffusion des besoins des associations et d'intermédiation entre associations et bénévoles.

Afin de jouer son rôle d'intermédiaire efficace entre les besoins des associations et les bénévoles potentiels, les **900 accueillants France Bénévolat** reçoivent les bénévoles en entretien individuel et identifient avec eux les caractéristiques de leur profil ainsi que les compétences personnelles ou professionnelles qu'ils peuvent utiliser dans une mission bénévole. Les bénévoles sont ensuite orientés vers une ou plusieurs associations correspondant à leur profil.

France Bénévolat possède ainsi une expérience unique du parcours et des compétences des bénévoles. Depuis 2006, l'association étudie par ailleurs avec le soutien de la CDC ⁽¹⁾, le bénévolat des demandeurs d'emploi, et la fonction d'insertion sociale que l'activité bénévole peut représenter. Selon les centres France Bénévolat, jusqu'à 1 candidat au bénévolat sur 3 est demandeur d'emploi. Par ailleurs, France Bénévolat approfondit depuis 2008 les spécificités de l'engagement associatif des jeunes. Il apparaît au vu des difficultés d'insertion professionnelle des jeunes en général que la valorisation des expériences bénévoles et des compétences acquises en associations peut être un levier important d'une amélioration des conditions d'insertion.

Il est ainsi apparu qu'un dossier de suivi des expériences et des compétences bénévoles était un élément important pour tous les bénévoles et pour la reconnaissance du bénévolat en général, mais que cet outil pouvait revêtir un intérêt essentiel pour les bénévoles en demande d'emploi et pour les jeunes.

⁽¹⁾ voir également page 25



France Bénévolat, quelques repères

- Un réseau de 280 implantations en France
- 900 bénévoles accueillants
- Plus de 6000 associations adhérentes, associations locales aussi bien que nationales
- Parmi les associations adhérentes au niveau national :
 - La Croix-Rouge Française
 - La Fondation Armée du Salut
 - Les Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte
 - Le Secours Catholique / Caritas France
 - Les Petits Frères des Pauvres
 - Les Blouses Roses
 - Le Secours populaire
 - Eclaireuses et Eclaireurs de France
 - La Ligue contre le Cancer
 - L'Association des Paralysés de France
 - Fondation Claude Pompidou
 - Etc...
- Le site internet www.francebenevolat.org, premier site de rapprochement des associations et des bénévoles
- Un travail quotidien de diffusion des demandes en bénévoles émanant des associations
- Une mission de promotion du bénévolat associatif, au travers d'actions locales de communication auprès des associations et des collectivités locales, et d'actions spécifiques d'information des cibles traditionnelles privilégiées du bénévolat : les retraités et futurs retraités, les jeunes et les étudiants

Contacts France Bénévolat

Anne Carole Poitrenaud

06 81 23 87 36 / a.poitrenaud@francebenevolat.org

Ariane Moulin

01 40 61 24 74 / a.moulin@francebenevolat.org

www.passeport-benevole.org



4 FAQ sur le Passeport Bénévole

Le Passeport Bénévole reconnaît-il tous les bénévoles encadrés ?

OUI - Le Passeport Bénévole reconnaît aussi bien le bénévolat effectué dans une association que le bénévolat effectué pour une collectivité territoriale.

Peut-on utiliser le Passeport Bénévole dans le cadre d'une Validation des Acquis de l'Expérience ?

OUI - Le PB est validé par l'AFPA et soutenu par Pôle Emploi et par l'Education Nationale, ce qui lui permet de s'intégrer pleinement dans les démarches de VAE.

Je veux valoriser mon expérience bénévole je viens d'obtenir un Passeport Bénévole, et j'ai besoin d'aide pour construire mon projet VAE à qui dois-je m'adresser ?

Vous pouvez vous connecter sur : www.vae.gouv.fr

Vous pouvez prendre contact avec :

- les points « information conseil » mis en place par les Conseils Régionaux,
- votre agence Pôle Emploi qui reçoit aussi bien les demandeurs d'emploi que les salariés en poste,
- votre établissement régional de l'AFPA qui est l'organisme de référence en terme de formation professionnelle des adultes,
- le DAVA de votre académie pour toute démarche visant à obtenir un diplôme de l'Education nationale (du CAP au BTS) ⁽¹⁾

Est-ce que le fait d'être bénévole et de remplir mon Passeport me garantit une promotion, un emploi ou diplôme ?

NON - Le PB sert à recueillir des informations qui sont attestés par les associations dans lesquelles vous vous êtes investi. Il ne garantit ni l'obtention d'une promotion ni celle d'un emploi, il peut être intégré dans un dossier de VAE mais il ne garantit pas, à lui seul, l'obtention d'un diplôme.

Le Passeport Bénévole est-il rétroactif, mon expérience bénévole est ancienne que faire ?

OUI - Le Passeport Bénévole peut servir même si votre mission remonte à longtemps. Vous devez prendre contact avec les personnes qui étaient responsables de votre service lors de votre mission ou bien avec la personne responsable des bénévoles de l'association.

⁽¹⁾ voir également page 27



Avec qui remplir son Passeport Bénévole, dois-je envoyer mon Passeport Bénévole à France Bénévolat une fois rempli ?

La personne avec qui vous devez remplir ce passeport et définir votre mission est votre responsable associatif.

Vous gardez avec vous votre PB, vous n'avez pas besoin de nous l'envoyer. C'est à vous de le présenter lorsque vous en avez besoin, VAE, entretien d'embauche etc...

Je n'ai plus assez de fiches, où puis-je me réapprovisionner ?

Sur le site internet www.passeport-benevole.org vous pourrez trouver des fiches vierges à télécharger ainsi que l'actualité du Passeport Bénévole.

Le Passeport Bénévole est-il donné gratuitement?

NON - mais vous pouvez obtenir le Passeport Bénévole pour 1.50 € dans le réseau France Bénévolat dont vous trouverez les points d'accueil sur le site www.passeport-benevole.org.

Est-ce que France Bénévolat propose des formations aux associations qui souhaitent remettre le Passeport Bénévole à leurs bénévoles ?

OUI - France Bénévolat propose une formation de 4 modules insécable sur la gestion des ressources humaines bénévoles. Plus d'information sur www.francebenevolat.org

Contacts France Bénévolat

Anne Carole Poitreaud

06 81 23 87 36 / a.poitreaud@francebenevolat.org

Ariane Moulin

01 40 61 24 74 / a.moulin@francebenevolat.org

www.passeport-benevole.org



II. Le Passeport Bénévole : Une initiative concrète

1 L'expérience bénévole peut enfin être reconnue

C'est parce que tout parcours professionnel s'enrichit de chaque expérience que **France Bénévolat** a lancé en octobre 2007 le Passeport Bénévole.

Les compétences des bénévoles, acteurs essentiels de la société civile, peuvent enfin être connues et reconnues

Le bénévole est un acteur essentiel de la société civile. Il met à disposition de la société non seulement une partie de son temps, mais aussi sa capacité à remplir sa mission dans l'association auprès de laquelle il s'engage - donc ses compétences. Celles-ci n'étaient jusqu'à récemment pas reconnues, car pas identifiées comme telles, ni par la société ni même par les bénévoles eux-mêmes, qui répugnent à se valoriser et voient leur mission essentiellement sous l'angle de l'utilité aux autres.

Le Passeport Bénévole est venu depuis 2007 pallier cette carence.

Tous les bénévoles, quels que soient leur parcours et leur profil, peuvent ainsi conserver une trace objective de leur mission, des résultats qu'ils ont obtenus, et des compétences qu'ils ont mises en œuvre ou développées dans ce cadre. Que le bénévole soit étudiant, femme au foyer, actif en poste, demandeur d'emploi ou retraité, il pourra voir son expérience bénévole reconnue.

Le Passeport Bénévole est aussi un outil d'évolution professionnelle

Il est aussi, pour les bénévoles intéressés par l'enrichissement de leur parcours professionnel, un outil privilégié d'évolution professionnelle : tout bénévole associatif peut faire fructifier ses actions, ses réalisations, les compétences qu'il a acquises en association, en bref son expérience bénévole, de manière identique à une expérience professionnelle. Il peut mobiliser ses expériences bénévoles vers différents objectifs professionnels : bilan de compétences, réorientation professionnelle et recherche d'emploi, accès à une formation ou validation des acquis de l'expérience (VAE).

Le Passeport Bénévole concourt ainsi à la sécurisation du parcours professionnel. L'enjeu de la sécurisation du parcours professionnel est d'importance : permettre à toute personne d'avoir un parcours professionnel cohérent et valorisant, indépendamment de son lien avec une entreprise.

La sécurisation du parcours professionnel vise particulièrement à éviter les périodes de chômage durable en transition d'un emploi vers un autre, synonymes de précarisation, mais aussi de déqualification.

Contacts France Bénévolat

Anne Carole Poitrenaud

06 81 23 87 36 / a.poitrenaud@francebenevolat.org

Ariane Moulin

01 40 61 24 74 / a.moulin@francebenevolat.org

www.passeport-benevole.org



Un très large public potentiel d'utilisateurs bénévoles

Loin d'être marginale, la France bénévole est nombreuse et variée :

- 14 millions⁽¹⁾ de personnes en France sont bénévoles, soit presque un Français sur quatre, œuvrant dans plus d'un million d'associations
- Par ailleurs, loin des idées reçues, ce sont les actifs qui s'engagent le plus comme bénévoles :
- 30% des actifs sont également bénévoles sur leur temps libre ⁽²⁾, pour seulement 23% des retraités et 18% des inactifs
- 20% des demandeurs d'emploi ont une activité bénévole

C'est donc une frange très importante de la population qui, déjà engagée bénévolement dans le secteur associatif, peut valoriser, voire valider dans le cadre de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) ⁽³⁾ ses expériences acquises en association.

(1) Etude Matisse, Centre d'Economie de la Sorbonne et CNRS, dirigée par Viviane Tchernonog, octobre 2007

(2) Etude La France Bénévole 2007, France Bénévolat – CerPhi

(3) Voir p.27



2

Passeport Bénévole, informations et formation

Le site www.passeport-benevole.org

Le site www.passeport-benevole.org a été créé pour donner toutes les informations sur le Passeport Bénévole. Il s'adresse aussi bien aux bénévoles qu'aux associations ainsi qu'à tous les acteurs du Passeport Bénévole, les formateurs, le service public de l'emploi, les entreprises et les collectivités territoriales.

Chacun peut trouver des explications sur l'utilisation qu'il peut avoir du Passeport Bénévole et découvrir l'actualité du livret.

La rubrique « comment se procurer le Passeport Bénévole » détaille les différentes manières d'obtenir le Passeport Bénévole : dans les centres France Bénévolat (avec toutes leurs coordonnées) ou par courrier. Où qu'on se trouve en France, il est facile de se procurer un Passeport Bénévole.

Un espace est également réservé à nos partenaires associatifs et institutionnels.

Sur ce site vous pouvez également réapprovisionner le Passeport Bénévole quand les fiches initiales ont été utilisées.

La formation à l'utilisation du Passeport Bénévole pour les associations

France Bénévolat, pour accompagner les associations dans la gestion de leurs bénévoles vient de mettre au point une formation pour les responsables associatifs. Cette formation à la bonne gestion des bénévoles aborde dans son module 4 l'utilisation du Passeport Bénévole. C'est en effet un outil privilégié d'intégration et de fidélisation des bénévoles.

A quoi sert une formation sur ce thème ?

- utilité pour les associations : trouver, accueillir, intégrer les bénévoles dont elles ont besoin et les fidéliser
- utilité a posteriori pour les bénévoles des associations : ils seront plus systématiquement reconnus et valorisés.

Objectif :	<i>Trouver des bénévoles</i>	<i>Réussir les premiers pas</i>	<i>Fidéliser et gérer les bénévoles</i>
Sensibilisation : Comprendre les contextes et les exigences et faire évoluer les représentations	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre la différence entre un salarié et un bénévole - Comprendre les tensions du 'marché des bénévoles' 	Identifier la différence entre accueil et intégration	Comprendre les facteurs spécifiques de motivation et de reconnaissance des bénévoles (Projet associatif et gouvernance associative)
Information/diagnostic : Identifier des problèmes précis des participants et repérer des pratiques externes intéressantes	Identifier les raisons de la difficulté d'en trouver (raisons objectives externes et raisons internes)	Identifier et analyser les raisons des départs éventuels	Analyser lucidement la « chaîne de gestion » et identifier : points faibles, points forts et pratiques réelles aux différents niveaux
Formation/action : identifier des solutions à mettre en œuvre et donner un cadre plus large pour penser ses pratiques	<ul style="list-style-type: none"> - Repenser son système de communication interne et externe - Clarifier et diversifier ses sources de « recrutement » 	<ul style="list-style-type: none"> - Reformuler, se ré-approprier de façon collective le Projet Associatif par et pour les bénévoles - Elaborer des processus d'intégration partagés 	Elaborer des plans d'actions complets sur les principaux champs de la gestion des bénévoles

Contacts France Bénévolat

Anne Carole Poitrenaud
06 81 23 87 36 / a.poitrenaud@francebenevolat.org

Ariane Moulin
01 40 61 24 74 / a.moulin@francebenevolat.org

www.passeport-benevole.org



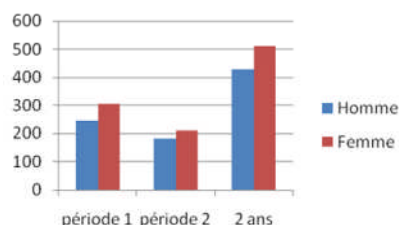
2 Le Passeport Bénévole en chiffres (juillet 2009)

Qui sont les bénévoles qui utilisent le Passeport Bénévole ?

Deux après la création du Passeport Bénévole, cette étude présente l'évolution des caractéristiques de ses utilisateurs : sexes, niveaux de qualification, statuts professionnels et tranches d'âge. La période 1 correspond à sa première année (2007/2008) et la période 2 d'octobre 2008 à juillet 2009. Enquête réalisée auprès de 942 personnes utilisatrices du Passeport Bénévole.

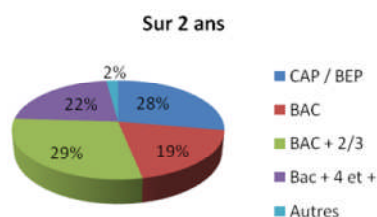
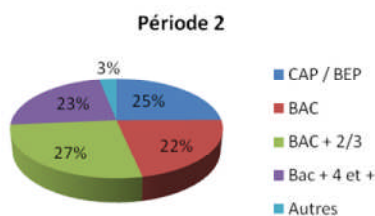
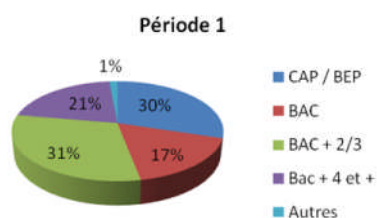
Homme/Femme

Sur les deux périodes, ce sont les femmes qui utilisent majoritairement le Passeport Bénévole.



Niveau de qualification

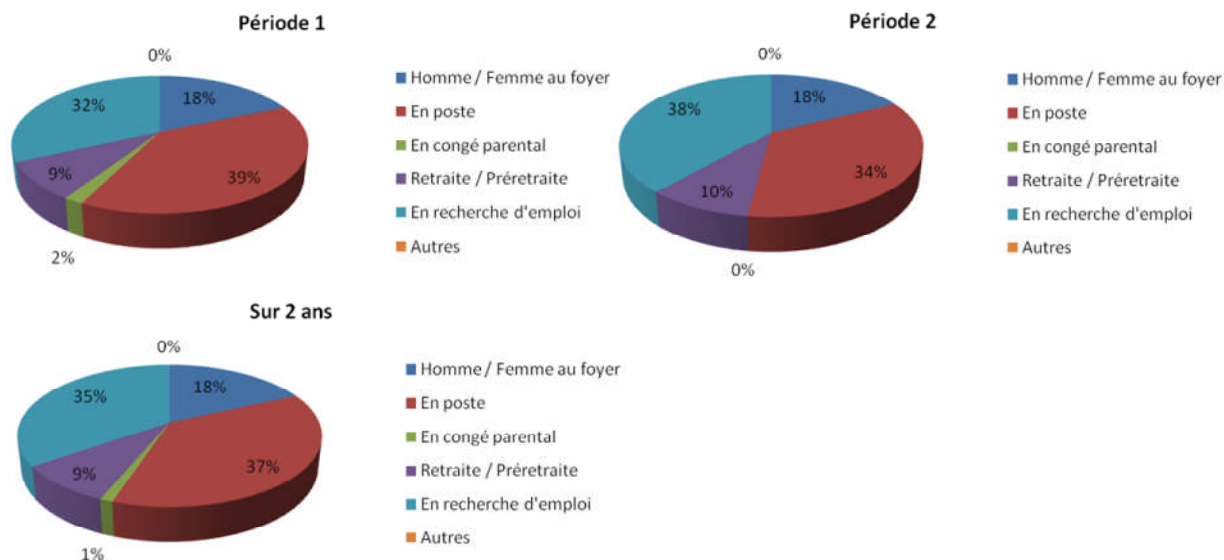
La répartition selon les niveaux de qualification est homogène. Seule la catégorie la moins qualifiée (niveau CAP et BEP) est moins représentée.





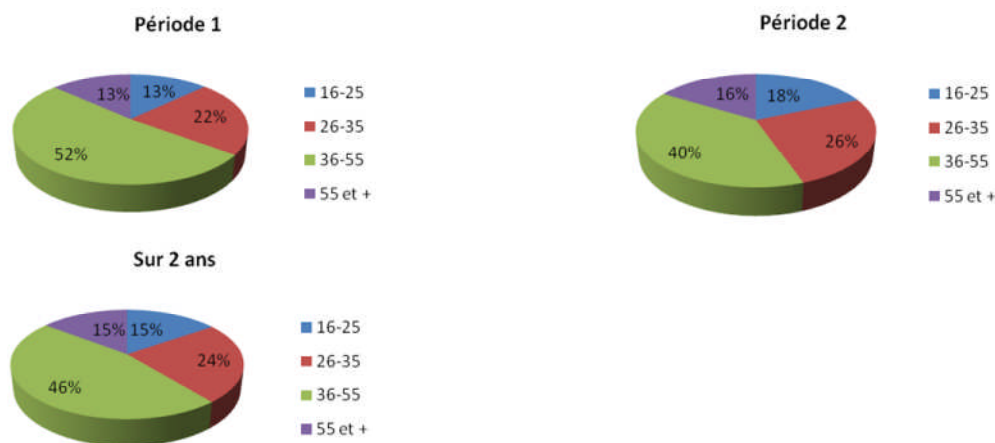
Statut professionnel

Concernant le statut professionnel des utilisateurs du Passeport Bénévole, la répartition est à peu près équivalente pour les actifs en poste et pour les personnes en recherche d'emploi, qui sont les deux catégories les plus utilisatrices du Passeport Bénévole.



Tranches d'âge à l'inscription

A propos de l'âge des bénévoles lors de leur inscription, quatre tranches ont été définies : 16/25 ans, 26/35 ans, 36/55 ans et 55 ans et plus. L'âge moyen des utilisateurs du Passeport Bénévole est de 39 ans. Sur la première année, les 36/55 ans étaient très largement majoritaires ; leur proportion baisse sensiblement en 2008/2009. Les tranches d'âge plus jeunes (16/25 ans et 26/35 ans) augmentent d'autant, et deviennent ensemble majoritaires.



En conclusion de cette étude, l'intérêt grandissant des plus jeunes (16/25 ans et 26/35 ans) pour le Passeport Bénévole apparaît clairement. Cette analyse fait écho à la nette augmentation des demandeurs d'emploi comme utilisateurs du Passeport Bénévole. On pourrait avancer une interprétation qui lierait ces deux tendances parallèles : les 16/35 ans avec ou sans diplôme, particulièrement touchés par les problèmes d'emploi depuis fin 2008, se tourneraient-ils plus



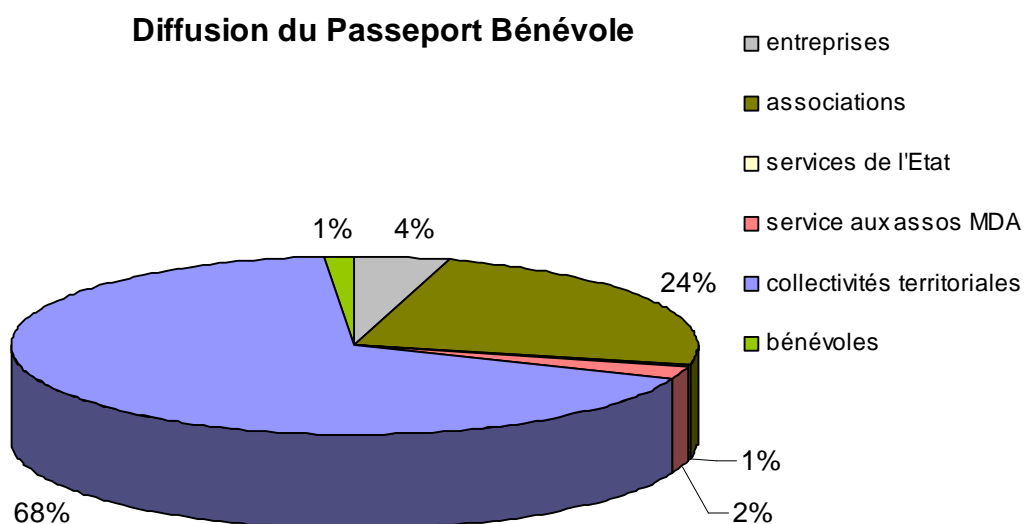
massivement vers le Passeport Bénévole pour valoriser leur bénévolat et consolider leur profil professionnel ?

La diffusion du Passeport Bénévole

Le Passeport Bénévole est diffusé à ce jour à 60 000 exemplaires.

De nombreux acteurs sont intéressés au dynamisme du bénévolat, à la reconnaissance des compétences bénévoles ou à l'insertion professionnelle des bénévoles. Les vecteurs par lesquels le Passeport Bénévole est diffusé sont majoritairement :

- Les collectivités territoriales (68%)
- Les associations qui le commandent en nombre pour 24% (par opposition aux petites associations qui se fournissent de moins de 50 exemplaires auprès de Maisons des Associations ou de centres France Bénévolat)





3 Profils de bénévoles

Le Passeport Bénévole a différents usages, selon les motivations du bénévole : décrire et valoriser une expérience acquise comme bénévole, dans le but de la transférer dans le monde professionnel, attester de compétences bénévoles pour préparer un dossier de VAE ou encore simplement, pour soi, garder une trace de bénévolats bien remplis. Quelques profils illustrent ces différentes voies



Parcours d'Hélène, 36 ans : une VAE bénévole pour consolider son parcours professionnel

Hélène a fini le lycée sans obtenir le bac. Après son mariage et la naissance de ses enfants, elle a souhaité continuer à avoir un emploi même à temps partiel et peu qualifié, mais qui lui permettait de ne pas perdre contact avec la vie professionnelle. Très active, elle a pris en parallèle des activités bénévoles régulières : d'abord présidente de l'Office du Tourisme de son village, elle a également par la suite intégré l'équipe de l'association gérant l'école privée de ses enfants, dans laquelle elle est devenue secrétaire puis vice-présidente.

Sa détermination à décrocher un emploi plus en rapport avec ses capacités lui a permis d'être embauchée par une grande banque, dans une agence, en s'engageant auprès de son employeur à obtenir un diplôme de niveau BAC+2. Elle a donc initié une VAE début 2006, et pris contact avec le Centre Inter institutionnel de Bilans de Compétences qui lui a conseillé de valoriser toutes ses expériences y compris bénévoles. « J'ai eu beaucoup de mal à trouver un accompagnement pour ma VAE, que j'ai finalement décidé de passer toute seule. J'aime que les choses avancent, et dans les dispositifs d'accompagnement, les temps d'attente sont très longs. »

« J'ai choisi le BTS d'assistante de direction, qui était le plus proche de mes expériences associatives. En même temps, ces expériences de présidente et de secrétaire d'association, notamment en gestion des ressources humaines, me mettaient en capacité de compléter mon dossier par moi-même, et de trouver la manière de décrire mes compétences et d'en produire une attestation. J'ai déposé mon dossier en août 2006, et je suis passé devant le jury en février 2007. Il a été très peu intéressé par ce que j'ai présenté. J'ai tout de même obtenu 4 unités sur 6. Je me suis représentée un an plus tard pour obtenir les 2 unités manquantes. Le second jury s'est montré lui très intéressé par mes expériences ; en sortant, je me suis dit « mon bénévolat m'aura vraiment servi à quelque chose ». De fait, j'ai eu mon diplôme, ce qui m'a permis de confirmer ma position à la banque. Je m'étais engagée à obtenir mon BAC +2, c'était chose faite. » Au départ, Hélène ne connaissait pas la validation de l'expérience bénévole, et au début de sa démarche en 2006, le Passeport Bénévole n'existait pas. « J'ai découvert le Passeport Bénévole à la fin de mes démarches VAE. Je trouve que c'est une très bonne initiative. J'ai moi-même beaucoup galéré lors de ma VAE, je trouve très bien que des actions permettent de simplifier la VAE et de faire connaître la possibilité



pour les bénévoles de faire valider leur expérience. Aujourd'hui, je parle du Passeport Bénévole autour de moi, et je suis contente qu'on en parle de plus en plus ».



Parcours de Jean, 39 ans : une VAE pour choisir le métier qui l'intéresse

Jean est venu en France après des études de kinésithérapeute, hors Union Européenne. Son diplôme n'est pas reconnu en France, il a donc commencé à travailler en tant qu'agent d'entretien, puis comme agent de soins dans un établissement de soins à des personnes en situation de handicap mental. Motivé pour progresser, Jean reprend ses études en parallèle et passe un diplôme universitaire en administration des organisations internationales et droit humanitaire.

Jean avait peu de temps libre, mais il souhaitait s'engager. Il s'est tourné vers une association de soins palliatifs, qui intervient en accompagnement des personnes en fin de vie et en soutien de leurs familles. L'association, dont la mission et les actions demandent à la fois un niveau d'engagement important et de fortes dispositions psychologiques de la part de ses bénévoles, a fait passer à Jean deux entretiens, puis lui a donné accès à la formation initiale des bénévoles accompagnants. Jean est devenu bénévole en septembre 2006. Il accompagne depuis des personnes atteintes de maladies graves, en fin de vie, dans le cadre d'un EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). Il assume en particulier une permanence et participe à un groupe de parole.

Son engagement le passionne. « Dans mon bénévolat, je dois avoir l'esprit disponible, mettre de côté mes repères habituels. Faire appel à mon intuition, accorder réellement de l'intérêt et de l'importance à la personne. Les patients m'emmènent dans leur univers, où présent et passé s'emmêlent. Accompagner, c'est aussi faire partie d'une équipe, en gardant la bonne relation entre bénévoles et soignants. »

C'est pour pouvoir avoir un travail plus proche de ses aspirations et de son bénévolat que Jean commence sa VAE fin 2007. Il remplit son Passeport Bénévole en vue d'obtenir le diplôme d'Etat d'aide médico psychologique. Il obtient son diplôme fin 2008. Celui-ci lui a permis d'obtenir rapidement un poste d'aide médico psychologique. La validation de son expérience bénévole lui a permis de s'orienter vers un métier qui l'intéressait et de transformer l'essai.

Parcours de Sofia, 23 ans : une expérience bénévole pendant ses études pour s'aguerrir

Sofia est titulaire d'un DUT Gestion des entreprises et des administrations option petites et moyennes organisations. Après un premier stage en entreprise elle décide de s'investir à la Banque Alimentaire pour découvrir le fonctionnement d'une association, approfondir ses compétences et développer son relationnel.

Contacts France Bénévolat

Anne Carole Poitrenaud
06 81 23 87 36 / a.poitrenaud@francebenevolat.org

Ariane Moulin
01 40 61 24 74 / a.moulin@francebenevolat.org

www.passeport-benevole.org



Elle s'engage comme bénévole à la Banque Alimentaire et se voit confier deux missions. D'une part elle participe à l'organisation de la Collecte Nationale des Banques Alimentaires en gérant le planning des bénévoles (2 jours – 400 bénévoles – 16 points de ventes).

D'autre part elle réalise une enquête sur la motivation des bénévoles de la banque alimentaire du Haut Rhin. Cette enquête s'inclue dans une démarche globale qui vise à définir de nouvelles orientations pour le bureau de l'association et organiser un séminaire « comment mieux agir ensemble ».

C'est la responsable administrative de l'association qui lui propose de remplir un Passeport Bénévole. Sofia ne connaissait pas son existence ; elle le remplit avec sa responsable et nous dit :

« Ayant mené deux missions très intéressantes j'ai voulu d'une part avoir une trace écrite et d'autre part savoir si mon travail a été apprécié et s'il était reconnu. »

Depuis Sofia a terminé sa licence Pro et a trouvé un travail, dans une association tout d'abord puis au sein d'une administration. Elle a pu faire valoir cette expérience bénévole en mettant en avant les différents environnements dans lesquels elle a travaillé, et a ainsi montré sa capacité d'adaptation et son bon relationnel.



Parcours de Christian, 61 ans : le souhait de garder une trace de 40 ans de bénévolat

Christian est maintenant retraité, durant sa vie active il a occupé différents postes, gérant de société, cadre en entreprise, contrôleur des finances, mais il a également eu une vie associative très riche.

Il a été Président de plusieurs associations, Président d'une ligue régionale d'une Fédération, membre du comité directeur de la Fédération puis secrétaire général et à ce jour vice - président chargé des relations internationales.

Il s'est engagé tout au long de sa vie dans le bénévolat pour faire partager sa passion aux autres, les motiver à s'engager dans le sport et le bénévolat et surtout pour donner, plus que pour recevoir.

« J'ai souhaité remplir un Passeport Bénévole pour retracer par écrit ma longue 'carrière' dans le bénévolat sportif. Cela m'a permis de reconstituer un panorama complet de mon action bénévole. »

Il a apprécié faire ce travail de reconstitution et de description de ses missions bénévoles ; c'est pourquoi il a encouragé ses amis bénévoles à faire le même exercice de mémoire.



III. Le Passeport Bénévole dans les associations

Exemples d'associations utilisatrices : la Croix Rouge, Mode et Handicap

La Croix-Rouge Française

La Croix-Rouge française, fondée en 1864 par Henry Dunant, met en oeuvre un idéal humaniste : prévenir et apaiser les souffrances. Sauver en urgence, agir dans la durée : tel est son credo, décliné dans cinq grands métiers : secourisme, action sociale, santé, formation et solidarité internationale. Forte de 50 000 bénévoles et de plus de 16 000 salariés, elle combine qualité d'engagement et esprit pionnier pour permettre à toute personne blessée par la vie, en France et à l'étranger, de retrouver son autonomie.

Point de vue de Philippe Da Costa, Directeur de la Vie Associative

La Croix Rouge a adhéré à la démarche du Passeport Bénévole initiée par France Bénévolat pour deux raisons :

- la Croix Rouge trouve intéressant qu'il y ait un instrument commun à toutes les associations, et qu'il puisse émaner de France Bénévolat dont la dimension collective de promotion du bénévolat n'est plus à prouver !

- le bénévolat peut se résumer en deux mots : donner-recevoir. La Croix Rouge considère que tout ce qui contribue à la reconnaissance des actions d'un bénévole est bienvenu. Ce Passeport Bénévole permet d'acquérir et de mettre ses compétences au service d'actions bénévoles et les voir ainsi certifiées, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie.

Mode et handicap

Mode et Handicap a pour ambition de réconcilier ces deux termes, en créant des vêtements élégants adaptés aux personnes handicapées, et qui ont la particularité de pouvoir être également portés par des personnes valides. L'association organise deux défilés par an avec des mannequins valides et non valides. Consciente que l'image de soi et celle que l'on dégage à autrui sont des éléments incontournables pour s'insérer dans la société, l'association souhaite agir pour changer le regard stigmatisant de la société sur les personnes handicapées, par le biais de la mode.

Mode et Handicap compte 40 bénévoles coordonnés par un salarié. Les bénévoles sont plutôt jeunes : les trois quarts ont moins de 25 ans. L'association a décidé de mettre le Passeport Bénévole à la disposition de ses bénévoles.

Contacts France Bénévolat

Anne Carole Poitrenaud
06 81 23 87 36 / a.poitrenaud@francebenevolat.org

Ariane Moulin
01 40 61 24 74 / a.moulin@francebenevolat.org

www.passeport-benevole.org



Mode et Handicap a déjà aidé 11 de ses bénévoles à remplir le document et pense que le livret sera utile à 4 autres de ses bénévoles.

« Le Passeport Bénévole nous semble utile pour plusieurs raisons : il permet de nouer un dialogue avec le bénévole autour de sa mission, et c'est un signe de reconnaissance de notre part vis-à-vis de l'aide que les bénévoles nous apportent. Mais le Passeport Bénévole est aussi utile aux bénévoles à l'extérieur de l'association : il peut être une aide pour certains d'entre eux dans leur insertion professionnelle. Nous savons que certains de nos bénévoles vont s'en servir dans la durée, pour construire leur parcours associatif, mais certains vont l'utiliser dans une perspective d'emploi.»

Concrètement, et pour vraiment échanger sur la mission, le responsable organise un entretien en tête-à-tête avec le bénévole, pendant lequel ils remplissent ensemble le livret. « En même temps, l'exercice nous permet de définir plus précisément les missions que les bénévoles remplissent pour nous. Pour nous aussi c'est utile ! »

S'il y a un domaine sur lequel Mode et Handicap souhaiterait que le Passeport Bénévole avance davantage, c'est sur la reconnaissance par les les employeurs, surtout les PME – PMI et par les entreprises d'insertion. Pour permettre d'être une aide plus significative aux jeunes en difficultés d'insertion.



IV. Le Passeport Bénévole, les pouvoirs publics et le monde de l'emploi

1 Les soutiens publics : la Direction de la Vie Associative et la Caisse des Dépôts et Consignations

La Direction de la Vie Associative, appui fondateur du lancement du Passeport Bénévole

La Direction de la Vie Associative soutient France Bénévolat dans l'ensemble de ses actions. Avec le Passeport Bénévole en particulier, France Bénévolat met en place un outil de promotion du bénévolat associatif et de valorisation de la vie associative qui rejoint directement les missions de la Direction de la Vie Associative. Plus précisément, celle-ci avait lancé en 2006 une information à large échelle sur les mesures destinées à favoriser le bénévolat ; elle informait déjà de la possibilité offerte aux bénévoles, dans le cadre de la loi sur la Validation des Acquis de l'Expérience, d'avoir accès aux démarches de VAE. Le Passeport Bénévole est venu permettre de manière concrète la constitution du Dossier de Validation des acquis de l'expérience bénévole.

Le Passeport Bénévole bénéficie du soutien de la Caisse des Dépôts et Consignations

Grand acteur financier au service de la Nation, la Caisse des Dépôts est reconnue pour son rôle économique majeur et pour **son utilité sociale en accompagnement des pouvoirs publics nationaux et locaux**. Elle avance aujourd'hui dans la prise en compte de sa responsabilité sociétale sur ces dimensions. Ses activités ont un impact sur le développement des territoires, sur le développement des entreprises et de l'emploi, sur les équilibres entre générations, sociétaux et économiques.

Dans le cadre de son action de soutien et de renforcement de la cohésion sociale, la Caisse des Dépôts et Consignations est aux côtés de France Bénévolat, promoteur du bénévolat et de la vie associative, et vecteur de lien social.

Elle s'est tout particulièrement intéressée aux recherches et actions entreprises par France Bénévolat depuis 2006 sur le thème du bénévolat des demandeurs d'emploi. C'est dans le cadre de ces recherches que France Bénévolat a identifié l'intérêt d'un « Passeport Bénévole » qui permettrait aux demandeurs d'emploi de valoriser leurs expériences bénévoles, et ainsi d'enrichir leur parcours et leur profil et de favoriser leur recherche d'emploi. La CDC a donc accompagné France Bénévolat dans le projet « Passeport Bénévole », et lui a permis de voir le jour à l'échelle nationale.

Contacts France Bénévolat

Anne Carole Poitrenaud
06 81 23 87 36 / a.poitrenaud@francebenevolat.org

Ariane Moulin
01 40 61 24 74 / a.moulin@francebenevolat.org

www.passeport-benevole.org



2 Le partenariat avec les dispositifs d'accompagnement et les certificateurs VAE : Pôle Emploi, AFPA et l'Education Nationale

Le Passeport Bénévole peut être intégré, selon le projet du bénévole qui le remplit, aux dispositifs d'accompagnement des candidats à la Validation des Acquis de l'Expérience ⁽¹⁾ développés par Pôle Emploi et par l'AFPA. Il a été admis par le Ministère de l'Education Nationale comme preuve d'expérience pour les dossiers VAE.

Pôle Emploi

Pour Pôle Emploi, « les demandeurs d'emploi peuvent entrer dans une démarche de VAE pour faciliter leur retour à l'emploi. » Le dispositif mis en place par l'agence permet aux demandeurs d'emploi de définir les métiers et les certifications en lien avec leur expérience, de confronter leur projet de VAE à la réalité de l'environnement socio-économique et d'organiser les étapes pour réaliser leur projet VAE. Concrètement, le dispositif passe par

- l'identification d'interlocuteurs référents VAE dans toutes les agences
- la mise en place d'ateliers VAE accessibles aux demandeurs d'emploi pour les guider dans leur projet jusqu'à l'étape ultime de Validation des Acquis de l'Expérience
- des aides financières spécifiques ou non : maintien de l'ARE (Allocation d'aide au retour à l'emploi) et aide à la VAE (prise en charge des dépenses liées à l'obtention de la certification)

L'AFPA

L'AFPA a pour mission depuis plus de 50 ans de favoriser l'insertion des demandeurs d'emploi et de permettre aux personnes engagées dans la vie active d'acquérir une qualification professionnelle.

L'AFPA forme à plus de 300 métiers dans le BTP, l'industrie, le tertiaire administratif et le tertiaire service. Les formations sont validées par des titres professionnels, diplômes délivrés par le ministère de l'Emploi, inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles.

La VAE est l'un des dispositifs promus par l'AFPA. L'expérience reconnue peut être professionnelle - salariée ou non - ou bénévole. Obtenir un titre professionnel grâce à la VAE peut être un élément déterminant sur un CV, ou au moment d'un entretien d'embauche, pour un demandeur d'emploi ou pour un salarié en poste qui souhaite évoluer vers un emploi mieux adapté à ses compétences.

Contacts France Bénévolat

Anne Carole Poitrenaud
06 81 23 87 36 / a.poitrenaud@francebenevolat.org

Ariane Moulin
01 40 61 24 74 / a.moulin@francebenevolat.org

www.passeport-benevole.org



Pour Hugues de Laval, de l'AFPA, le Passeport Bénévole est un « *un mode d'emploi pour bien définir son projet. Il fait le lien entre le bénévole et l'association pour laquelle il s'est engagé. Pour le bénévole c'est un guide précieux pour mettre au clair son projet de VAE, les fiches conçues avec l'AFPA lui permettent de décrire ses activités et leur cadre avant même d'avoir entrepris les démarches d'inscription à un parcours de VAE. Ce Passeport va lui permettre de mettre en valeur ses acquis expérimentiels, ses formations, en se faisant aider si nécessaire par son responsable associatif.*

Ainsi pour le bénévole qui visera une qualification certifiée par le ministère de l'emploi, sa démarche auprès de l'AFPA sera grandement facilitée, les fiches lui permettent d'avoir une vision d'ensemble de ses activités. L'accompagnement du projet de validation de ses compétences s'appuiera sur tout le travail de préparation à la VAE mené à bien grâce au Passeport. »

Ministère de l'Éducation nationale

Le ministère de l'Éducation nationale est largement impliqué dans l'offre des diplômes et dans l'accompagnement des candidats à la VAE, quel que soit leur statut : salarié, demandeur d'emploi, bénévole...

L'Éducation nationale a mis en place un dispositif VAE, appelé Dispositif Académique de Validation des Acquis (DAVA), géré par académie. Les DAVA sont au service des candidats pour les accompagner tout au long de la procédure, qui nécessite un travail personnel exigeant de la part du candidat. Il vise tous les diplômes délivrés par l'Éducation nationale (soit plus de 600), du certificat d'aptitude professionnelle (C.A.P.) au brevet de technicien supérieur (B.T.S.).

Le Ministère de l'Éducation nationale a donné son appui au Passeport Bénévole. Le livret de France Bénévolat est ainsi reconnu comme pièce justificative des dossiers de Validation des Acquis de l'Expérience, pour toutes les académies et tous les diplômes de l'Éducation nationale.

(1) Reconnue par le Code du travail depuis 2002, la validation des acquis de l'expérience (VAE) permet de faire reconnaître les acquis de son expérience (professionnelle ou non) afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle. Diplômes, titres et certificats sont ainsi accessibles grâce à l'expérience, et non uniquement par la formation initiale ou continue, selon d'autres modalités que l'examen. Sous certaines conditions les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier d'une prise en charge des frais.

Contacts France Bénévolat

Anne Carole Poitrenaud
06 81 23 87 36 / a.poitrenaud@francebenevolat.org

Ariane Moulin
01 40 61 24 74 / a.moulin@francebenevolat.org

www.passeport-benevole.org



3 La position de France Bénévolat sur le bénévolat et les demandeurs d'emploi

France Bénévolat a réalisé diverses études et recherches/actions sur le bénévolat des demandeurs d'emploi :

- Recherche/action du centre France Bénévolat Nantes en 2006, sur les méthodes d'accueil et d'orientation des bénévoles demandeurs d'emploi
- Recherche/action du centre France Bénévolat Lille en 2006, sur les règles du jeu à définir avec les associations accueillantes et le suivi des bénévoles demandeurs d'emploi
- Action du centre France Bénévolat Aix en Provence sur la sensibilisation collective des associations à l'accueil des demandeurs d'emploi
- Etude réalisée en 2007 avec Solidarités Nouvelles face au Chômage, sur le thème « les demandeurs d'emploi face au bénévolat »

Au travers de l'expérience accumulée et des réflexions menées, France Bénévolat a établi une cartographie des apports de l'activité bénévole pour les demandeurs d'emploi, ainsi que ses limites.

Motivations des demandeurs d'emploi

Les motivations des demandeurs d'emploi qui vont vers le bénévolat sont essentiellement le désir d'être utile, la recherche d'un mieux-être et le besoin de nouer des relations. L'aide à la recherche d'emploi, l'ouverture de nouvelles perspectives et l'acquisition de connaissances sont également, mais dans une moindre mesure, des moteurs d'engagement bénévole des demandeurs d'emploi.

Apports du bénévolat pour les demandeurs d'emploi

Le bénévolat permet aux demandeurs d'emploi de mieux faire face au chômage, en raison de sa spécificité : l'échange réciproque, l'utilité sociale et le souci de l'autre. Il est une autre manière de «faire société ». Ainsi, le bénévolat est un espace potentiel dans lequel peuvent s'entretenir des compétences, s'effectuer divers apprentissages et se renouer un lien social. Il déconditionne, autant que possible, des préoccupations liées à la recherche d'emploi et il aide les personnes à se maintenir dans une dynamique positive pour la recherche d'un emploi. En ces termes, il apporte une contribution pour aller vers l'emploi.

Le bénévolat peut également jouer un rôle de préformation et d'expériences professionnelles. Il va dans ce sens contribuer à la découverte de compétences ou encore à révéler un intérêt pour une profession. Ainsi, des apprentissages s'effectuent qui peuvent ouvrir sur des dispositifs de formation professionnelle et parfois d'accès à l'emploi. Il peut être un élément d'un projet professionnel qui se met en place.

Du mieux-être obtenu aux compétences valorisées, le panel est large des acquis possibles au moyen du bénévolat.

Contacts France Bénévolat

Anne Carole Poitreaud
06 81 23 87 36 / a.poitreaud@francebenevolat.org

Ariane Moulin
01 40 61 24 74 / a.moulin@francebenevolat.org

www.passeport-benevole.org



Cadre légal et zones de vigilance sur le bénévolat des demandeurs d'emploi

« Tout demandeur d'emploi peut exercer une activité bénévole. Cette activité ne peut s'exercer chez un précédent employeur, ni se substituer à un emploi salarié et doit rester compatible avec l'obligation de recherche d'emploi.» (code du Travail L.351-17). Aussi, si le bénévolat a d'indéniables effets positifs, il doit néanmoins rester compatible avec l'obligation de recherche active d'emploi.

Par ailleurs, le bénévolat des demandeurs d'emploi ne dynamise pas à lui seul la recherche d'emploi, ni ne favorise de manière directe le retour à l'emploi. France Bénévolat est vigilant à amener cette information aux demandeurs d'emploi qui s'intéressent au bénévolat, afin de ne pas laisser s'engager des personnes qui ne viendraient en associations que dans un objectif professionnel, et qui auraient des attentes irréalistes par rapport à leur bénévolat.

Contacts France Bénévolat

*Anne Carole Poitrenaud
06 81 23 87 36 / a.poitrenaud@francebenevolat.org*

*Ariane Moulin
01 40 61 24 74 / a.moulin@francebenevolat.org*

www.passeport-benevole.org



V. Le Passeport Bénévole et les collectivités territoriales

1 Le Passeport Bénévole contribue à valoriser la solidarité

Le Passeport Bénévole, en amenant une reconnaissance des bénévoles par leurs expériences associatives et les compétences qu'ils y ont acquises, met en avant le rôle essentiel qu'ils jouent dans la collectivité. Qu'ils s'engagent dans l'accompagnement scolaire, les cours d'alphabétisation, les sorties culturelles et sportives, la lecture auprès de personnes âgées, le parrainage de jeunes en insertion, ou encore le soutien de personnes en difficultés sociales... ils portent les valeurs d'entraide et de solidarité qui contribuent à construire un environnement plus vivant, plus solidaire, plus humain.

Ainsi, reconnaître et valoriser les bénévoles, c'est favoriser la solidarité et améliorer les conditions de vie de la collectivité. La Mairie de Paris l'a bien compris, qui a choisi de mettre en avant en 2009 la solidarité, et plus particulièrement l'engagement des dizaines de milliers de Parisiens bénévoles. Aussi, France Bénévolat a noué un partenariat novateur avec la Mairie de Paris pour diffuser très largement le Passeport Bénévole aux Parisiennes et Parisiens actifs au sein d'associations. Gisèle Stievenard, adjointe en charge de la politique de la ville et de l'engagement solidaire, a rapidement identifié le Passeport Bénévole comme un outil tout à fait adapté à la politique de solidarité qu'elle met en oeuvre. Pour Bertrand Delanoë, en effet, «le bénévolat est l'une des plus grandes richesses de la capitale.[...] Cette énergie mise au service de la solidarité est une immense chance pour tous ceux à qui sont offerts cette générosité et ces talents. Je souhaite très vivement que le Passeport Bénévole, en exprimant la gratitude de Paris envers un tel engagement, permette de mieux reconnaître sa richesse. »

10 000 exemplaires du Passeport Bénévole Parisien sont ainsi mis à la disposition des bénévoles parisiens dans les 20 Maisons d'Associations, à la Maison des Initiatives Etudiantes et à la Maison du Développement Economique et de l'Emploi.

Contacts France Bénévolat

Anne Carole Poitrenaud
06 81 23 87 36 / a.poitrenaud@francebenevolat.org

Ariane Moulin
01 40 61 24 74 / a.moulin@francebenevolat.org

www.passeport-benevole.org



2 Le Passeport Bénévole, outil de dynamisation de la vie associative

L'action associative construit au quotidien du lien social dans la collectivité, en apportant des solutions concrètes aux problématiques notamment sociales, d'insertion, du handicap, d'aide à l'enfance, et l'infrastructure nécessaire aux activités sportives et de loisirs. Elle est donc un pilier essentiel de la vie locale.

La bonne gestion d'une association repose aussi bien sur sa gestion financière que sur la gestion de ses bénévoles. Le Passeport Bénévole est un outil privilégié de gestion des missions bénévoles et d'amélioration des pratiques associatives.

Grâce au Passeport Bénévole, les associations peuvent organiser les différentes missions nécessaires à leur action et construire un meilleur échange avec leurs bénévoles.

Ainsi par exemple, le Conseil Général des Bouches du Rhône, convaincu de l'intérêt du Passeport Bénévole pour structurer et dynamiser le fonctionnement des associations du département, met à la disposition de celles-ci le livret de valorisation des compétences bénévoles. Tous les retraits de dossiers de demandes de subventions sont automatiquement accompagnés de la remise d'un Passeport Bénévole.

Impliqués dans la mise en œuvre d'une politique qualitative et soucieux de ses résultats, le CG13 met en œuvre actuellement une large étude sur l'utilisation du Passeport Bénévole, afin de mieux connaître le contexte de son utilisation en association et d'adapter ainsi, en collaboration avec France Bénévolat, les outils mis à leur disposition.

3 La position de France Bénévolat sur les différents bénévoles : de proximité, en associations, dans les collectivités locales

France Bénévolat a pour mission le développement du bénévolat associatif, et met en relation bénévoles et associations. Néanmoins, d'autres types de bénévoles existent : le bénévolat de voisinage, le bénévolat dans le cadre des collectivités territoriales.

Le Passeport Bénévole, en s'adressant directement aux bénévoles, peut donc être utilisé par tous les bénévoles agissant dans un contexte encadré –en effet, un encadrement est nécessaire pour valider l'attestation de bénévolat. Les bénévoles en association ou en collectivité territoriale sont donc tout à fait concernés par le Passeport Bénévole.

France Bénévolat réaffirme son rôle par rapport aux associations et exclusivement dans ce cadre. L'association n'oriente pas de bénévoles vers du bénévolat de proximité ou vers le bénévolat dans les collectivités, et appelle à la vigilance quant aux limites entre missions de bénévolat et fonctions qui devraient être dévolues à des salariés, surtout hors du contexte associatif.

Contacts France Bénévolat

Anne Carole Poitreauud
06 81 23 87 36 / a.poitreauud@francebenevolat.org

Ariane Moulin
01 40 61 24 74 / a.moulin@francebenevolat.org

www.passeport-benevole.org